Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du : 26 septembre 2016

n° 36/2016

L'an deux mille seize, le vingt-six septembre à 17 heures 30,

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 15 septembre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignoret Lauragais, slège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Marie-Gabrielle DAYMIER, Nicole DURY, Marie-Françoise GAUBERT, Catherine PUIG, Sandrine VALETTE.

Mrs Georges MERIC, Bernard BARJOU, Jean-Claude de BORTOLI, Jacques DANJOU, François DEMANGEOT, Michel DUTECH, Bernard FAVROT, Michel FERRET, Michel GALANT, Bertrand GELI, Gilbert HEBRARD, Michel HUGONNET, Jean-Claude LANDET, Marc MENGAUD, Jean-François PAGES, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Alain ROUQUAYROL, Etienne THIBAULT, Pierre VIDAL.

Avaient donné pouvoir :

A.BOUSQUET à P.MONOD, P.FRAISSE à N.CALMET, JL.GOUXETTE à A.ITIER, R.LIGNERES à MC.GAROFALO, P.MAUGARD à JP.FLUMIAN, A.de PRADIER D'AGRAIN à A.MAMY, JP.QUAGLIERI à N.NACCACHE, B.STUDER à JP POISSENOT.

En exercice: 63

Présents ou représentés: 33

Délégués suppléants :

Mme Nelly CALMET, Pierrette ESPUNY, Marie-Claire GAROFALO, Nathalie NACCACHE.

Mrs Jean-Pierre FLUMIAN, Alain ITIER, Albert MAMY, Pierre MONOD, Jean-Paul POISSENOT, Pierre POUNT-BISET.

Excusés:

Mme Josiane RANCINANGUE.

Mrs Frédéric CASTELLE, Etienne CRESPY, Pierre IZARD, Louis PALOSSE, Patrick de PERIGNON, Marc SIE, André VIOLA.

Objet : Bons d'achats pour le marché des producteurs du Canalathlon

Vu la délibération 21/2016 du 23 mai 2016 approuvant la réalisation de la manifestation « Canalathlon » et son plan de financement,

Le Président informe l'assemblée que dans le cadre du développement touristique du territoire, le PETR du Pays Lauragais et le GAL des Terroirs du Lauragais, avec les offices de tourisme intercommunaux du territoire et la Maison de la Haute-Garonne à Port-Lauragais, les communauté de communes Cœur Lauragais et Cap Lauragais organisent un évènement festif, familial et sportif autour du Canal du Midi: le Canalathlon.

Pour sa première édition, le Canalathlon, qui a pour objectif de mettre en avant le Canal du Midi et le Pays Lauragais, aura lieu le Dimanche 16 octobre 2016, entre le lac de Saint-Ferréol (à Revel) et l'aire autoroutière de Port Lauragais (à Avignonet-Lauragais). Il comprend :

- une épreuve sportive en relais entre Saint-Ferréol et Port-Lauragais
- un village d'arrivée sur le site de Port-Lauragais à Avignonet-Lauragais qui accueillera des animations permettant de mettre en valeur l'attractivité touristique, culturelle et artisanale du territoire, et notamment un marché des producteurs locaux.

Le Président précise qu'un bon d'achats de 10 € au bénéfice des producteurs présents lors du marché sera distribué à chaque équipe participante.

Il propose la procédure suivante permettant de régulariser cette dépense auprès des producteurs vis-à-vis du comptable public : le PETR remboursera chaque producteur sur la base du bon d'achat accompagné d'une facture. Les bons d'achats ne sont ni remboursables, ni échangeables et ne peuvent pas non plus être répartis entre producteurs.

Les producteurs participant au marché et donc éligibles aux bons d'achats Canalathlon sont :

- Mme Fouet Céline
- Pisciculture du laudot
- PUSHI Laurence Subbiotto
- AHPY Créations Bleu de Pastel
- LA FABRIQUE /Sophie Valente
- Graine de Pastel
- Chèvrerie Bodin
- Coussin Zénitude
- Elisabeth Poinsignon

- Ferme Cagueloup
- TERZI VINS
- Loubersannes
- Jean-Jacques Gourde
- Janodet Marie
- La Ferme de Bertrand
- JARDINS D'ETOILES M. Cyril Richard
- Crealise NOZIERE LISE
- MCT Mademoiselle Confiture

Par ailleurs, une partie des coûts d'inscription (3€ par personne) sera reversée à Voies Navigables de France pour la replantation des arbres du Canal du Midi.

Il est donc proposé que le PETR du Pays Lauragais reverse cette contribution directement à VNF.

Il en sera de même pour les bons repas distribués à chaque coureur et partenaires de l'évènement, qui seront facturés par la Dinée, sur la base de ces dit-bons.

 Le Comité Syndical, Ouï l'exposé de Monsieur le Président, Après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

1°) – d'APPROUVER la mise en place de ses bons d'achats et la procédure de remboursement correspondante

2°) – d'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout acte et à procéder à toute formalité pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Fait à Avignonet-Lauragais, le 26 septembre 2016

Le Président

Georges MERIC